



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

Documents officiels

Distr. générale
29 janvier 2021
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 8^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 8 décembre 2020, à 15 h 30

Président : M. Rai (Népal)

Sommaire

Point 25 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (*suite*)

a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Clôture des travaux de la Commission

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 15 h 40.

Point 25 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (suite)

a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/C.2/75/L.18, A/C.2/75/L.61 et A/C.2/75/L.62 ; A/C.2/75/CRP.4 et A/C.2/75/CRP.4/Rev.1)

Projet de résolution A/C.2/75/L.61 : Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

1. **Le Président** invite la Commission à se prononcer sur le projet de résolution [A/C.2/75/L.61](#), intitulé « Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies », déposé par le Rapporteur de la Commission, M. Diome (Sénégal), à l'issue de consultations tenues sur le projet de résolution [A/C.2/75/L.18](#). Il remercie les délégations de leur participation constructive aux innombrables heures de négociations qui se sont tenues virtuellement et leur demande de reconnaître que le texte présenté pour adoption est certes loin d'être parfait mais que celui-ci marque une victoire décisive et servira à fournir au système des Nations Unies pour le développement les orientations dont il aura tant besoin dans les années à venir. Il demande donc instamment à toutes les délégations de manifester leur sens du compromis en adoptant le texte dans son ensemble, sans le soumettre au vote.

2. **M. Chumakov** (Fédération de Russie) dit que sa délégation a participé de manière constructive à l'ensemble des négociations sur le projet de résolution [A/C.2/75/L.61](#), au cours desquelles elle a formulé des propositions pertinentes et démontré qu'elle était prête à trouver un compromis en vue de parvenir à un consensus.

3. L'orateur dit que, compte tenu de la pandémie de coronavirus (COVID-19), la communauté internationale se doit de se rassembler pour venir en aide à la population et aux pays qui en ont le plus besoin. C'est dans cette optique que sa délégation a présenté une proposition dans laquelle elle invitait tous les États à se garder de recourir à des mesures unilatérales qui, dans le cadre des travaux du système des Nations Unies pour le développement, contournaient illégalement le Conseil de sécurité et avaient une incidence négative directe sur la capacité des États à acheter des biens et des médicaments essentiels. Sa délégation a également fait remarquer que les exemptions aux restrictions unilatérales accordées à des fins humanitaires se sont révélées inefficaces et compliquaient considérablement

les efforts de lutte contre la pandémie, avant de préconiser la mise en place d'une approche équilibrée et réaliste en matière de climat et de questions de genre dans le cadre des travaux du système des Nations Unies pour le développement.

4. Toutefois, la délégation russe déplore que la grande majorité des arguments et propositions qu'elle a avancés n'aient pas été pris en compte dans le projet de résolution, notamment au dixième alinéa du préambule et aux paragraphes 29 b) et 30. Ainsi, on peut actuellement considérer que le dixième paragraphe du préambule encourage le travail des enfants, ce qui est illégal tant dans la Fédération de Russie que dans de nombreux autres États.

5. **Le Président** dit que le projet de résolution [A/C.2/75/L.61](#) n'a pas d'incidences sur le budget-programme. Il rappelle aux délégations que des propositions d'amendements audit projet ont été présentées par Israël et la Fédération de Russie, telles que publiées dans les documents [A/C.2/75/L.62](#) et [A/C.2/75/CRP.4/Rev.1](#), respectivement. Conformément à l'article 130 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, la Commission se prononcera sur les amendements proposés dans l'ordre où ils ont été présentés.

6. **M^{me} Fisher-Tsin** (Israël) dit que, compte tenu de l'importance de la résolution sur l'examen quadriennal complet, sa délégation espérait que les États Membres ne politiseraient pas les questions de développement et choisiraient des formulations pouvant être adoptées par toutes les parties. Celle-ci fut par conséquent déçue de constater que ce n'était pas le cas, et a très clairement indiqué, tout au long des négociations, qu'elle ne serait pas en mesure d'appuyer le paragraphe 10 du projet de résolution [A/C.2/75/L.61](#). Afin de s'acquitter de ses travaux, le système des Nations pour le développement a besoin d'orientations claires et de l'appui global des États Membres, c'est pourquoi Israël n'a pas interrompu ses discussions sur le projet de résolution, bien que le pays reste systématiquement opposé au discours politisé figurant dans le paragraphe susmentionné. Les États Membres doivent faire une distinction claire entre le développement, qui relève du mandat de la Commission, et la politique. L'oratrice exhorte les délégations à prendre une décision de principe et à voter en faveur de l'amendement proposé.

7. **M. Pierre** (Guyana), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine afin d'expliquer son vote avant la mise aux voix, dit que le projet de résolution [A/C.2/75/L.61](#) est un ensemble unique qui comprend un certain nombre d'accords fondés sur le consensus. Le

groupe s'oppose donc à l'amendement proposé et votera contre.

8. *Il est procédé à un vote enregistré sur la proposition contenue dans le document A/C.2/75/L.62 visant à modifier le paragraphe 10 du projet de résolution A/C.2/75/L.61.*

Votent pour :

Australie, Brésil, Canada, États-Unis d'Amérique, Israël.

Votent contre :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brunéi Darussalam, Burundi, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Géorgie, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Islande, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Liechtenstein, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Guatemala, Honduras, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Kiribati, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malte, Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du

Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchèque, Tonga.

9. *La proposition est rejetée par 106 voix contre 5, avec 45 abstentions.*

10. **M^{me} Maniscalco** (États-Unis d'Amérique) dit que les négociations entourant la résolution sur l'examen quadriennal complet ont été complexes, et sa délégation se félicite qu'elles se soient conclues par un texte qui a emporté une large adhésion. Elle ajoute que sa délégation reste toutefois profondément préoccupée par les discussions liées à l'occupation étrangère, dont il est fait mention au paragraphe 10 du projet de résolution. Les États-Unis souhaitent se désolidariser de ce paragraphe, dont le caractère politique affaiblit l'examen quadriennal complet dans son rôle d'instrument de l'Assemblée générale visant à fournir des orientations appropriées aux entités du système des Nations Unies pour le développement. Il est regrettable que ce paragraphe, dont l'inclusion dans la résolution de 2016 a suscité une vive controverse, continue d'éloigner les États Membres de l'objectif premier de l'examen quadriennal complet.

11. **M. Chumakov** (Fédération de Russie) dit que le libellé du paragraphe 30 du projet de résolution [A/C.2/75/L.61](#) est à la fois sans précédent et nuit à la poursuite des travaux du système des Nations Unies pour le développement. Dans le projet actuel, le Secrétaire général est prié de veiller à la mise en œuvre intégrale et effective de l'Approche stratégique du système des Nations Unies face aux changements climatiques, un document élaboré en 2017 par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, qui est exclusivement réservé à l'usage interne du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, n'a fait l'objet ni d'un accord ni d'une approbation au niveau intergouvernemental et contient un certain nombre de dispositions litigieuses, notamment sur le lien entre climat et sécurité.

12. L'adoption du paragraphe 30 sous sa forme actuelle créerait un précédent fâcheux en encourageant l'utilisation de concepts et d'approches qui n'ont pas été approuvés au niveau intergouvernemental. Dans sa proposition d'amendement, contenue dans le document [A/C.2/75/CRP.4/Rev.1](#), la délégation russe propose donc de supprimer les mots ci-après du paragraphe 30 du projet de résolution [A/C.2/75/L.61](#) : « de veiller à la mise en œuvre intégrale et effective, dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, y compris ses institutions spécialisées, fonds et programmes, de l'Approche stratégique du système des Nations Unies face aux changements climatiques et du

cadre du système des Nations Unies pour les stratégies environnementales ainsi que de leurs versions révisées ultérieures, et », après le membre de phrase « Prie le Secrétaire général ». L'orateur invite toutes les délégations à appuyer l'amendement proposé, qui permettrait d'adopter l'ensemble du projet de résolution par consensus. Dans le cas contraire, aucun consensus ne pourrait être atteint, mais sa délégation ne saurait en être tenue responsable. Il souhaite également savoir quelle délégation a demandé un vote au sujet de l'amendement proposé.

13. **Le Président** indique que le vote a été demandé par l'Allemagne et le Guyana.

14. **M. Pierre** (Guyana), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine afin d'expliquer son vote avant la mise aux voix, réaffirme que le Groupe appuie vigoureusement le texte proposé par le facilitateur du projet de résolution. Tout au long des négociations, le Groupe a considéré le document final comme un tout et a fait preuve du plus haut degré de souplesse et de compréhension des positions des différentes délégations en vue de parvenir à un consensus. Il poursuit ses travaux et continue d'œuvrer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et a consacré beaucoup de temps et d'efforts à la négociation d'un ensemble consensuel, c'est pourquoi il ne peut appuyer l'amendement de dernière minute proposé par la Fédération de Russie et entend voter contre.

15. **M. Koll** (Allemagne), prenant la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres afin d'expliquer son vote avant la mise aux voix, dit que sa délégation a clairement indiqué, dès le début des négociations, que l'Union européenne préconiserait d'employer des termes forts au sujet des changements climatiques, conformément à la demande du Secrétaire général, qui souhaite que le système des Nations Unies pour le développement redouble d'efforts pour faire face aux priorités essentielles, notamment les changements climatiques.

16. L'orateur dit que sa délégation a travaillé en étroite collaboration avec les partenaires qui le souhaitent tout au long du processus de négociation pour trouver des termes acceptables pour tous, et qu'elle apprécie les concessions faites par tous les participants. L'Union européenne a également fait des concessions, en renonçant à nombre de ses ambitions initiales afin de tenir compte des préoccupations et des propositions linguistiques d'autres pays. Le paragraphe 30 est le produit mûrement réfléchi d'échanges intenses qui ont été ouverts à toutes les parties aux négociations. Il fait en outre partie d'un ensemble plus vaste qui comprend

d'autres paragraphes relatifs au climat et à l'environnement.

17. Bien que le paragraphe soit acceptable en l'état, l'orateur explique que sa délégation a envisagé d'employer des termes beaucoup plus forts sur les questions qui y sont abordées. Il est regrettable de soumettre le paragraphe 30 du projet de résolution à un vote, et l'Union européenne appelle toutes les délégations qui soutiennent le texte du facilitateur à se joindre à elle pour voter contre l'amendement proposé.

18. *Il est procédé à un vote enregistré sur la proposition contenue dans le document A/C.2/75/CRP.4/Rev.1 visant à modifier le paragraphe 30 du projet de résolution A/C.2/75/L.61.*

Votent pour :

Bélarus, Fédération de Russie.

Votent contre :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse,

Tchéquie, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

S'abstiennent :

États-Unis d'Amérique, Palaos.

19. *La proposition est rejetée par 146 voix contre 2, avec 2 abstentions.*

20. **M. Chumakov** (Fédération de Russie) dit que, face au rejet de la proposition de sa délégation, celle-ci est obligée de revenir à son amendement précédent, distribué sous la cote [A/C.2/75/CRP.4](#), dans lequel il est proposé de supprimer le paragraphe 30 du projet de résolution [A/C.2/75/L.61](#)

21. *Il est procédé à un vote enregistré sur la proposition de la Fédération de Russie visant à supprimer le paragraphe 30 du projet de résolution A/C.2/75/L.61.*

Votent pour :

Bélarus, Fédération de Russie.

Votent contre :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du

Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

S'abstiennent :

États-Unis d'Amérique.

22. *La proposition est rejetée par 146 voix contre 2, avec 1 abstention.*

23. **M. Chumakov** (Fédération de Russie) dit que sa délégation déplore vivement de devoir demander un vote sur l'ensemble du projet de résolution [A/C.2/75/L.61](#).

24. *Il est procédé à un vote enregistré sur l'ensemble du projet de résolution A/C.2/75/L.61.*

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de

Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchèque, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Fédération de Russie.

25. *Par 167 voix contre zéro, avec 1 abstention, le projet de résolution A/C.2/75/L.61 est adopté.*

26. **M. Pierre** (Guyana), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le projet de résolution établit, à l'échelle du système, les grandes orientations stratégiques et les modalités opérationnelles de la coopération pour le développement y compris au niveau des pays, et fournira des orientations solides pour permettre au système des Nations Unies pour le développement d'aider les pays à mettre en œuvre le Programme 2030.

27. Toutefois, le Groupe se dit préoccupé par le fait que le projet de résolution continue d'être mis à mal par des délégations qui proposent des amendements et demandent des votes à la dernière minute. Afin de mettre en œuvre le Programme pour 2030, le système des Nations Unies pour le développement doit impérativement s'attaquer aux problèmes particuliers auxquels se heurtent les pays en développement, en particulier les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ; à la nécessité d'accorder une attention particulière aux pays en situation de conflit ou sortant d'un conflit et aux pays sous occupation étrangère ; ainsi qu'aux difficultés propres aux pays à revenu intermédiaire, conformément au Programme 2030 et au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Il est donc regrettable que les délégations continuent de demander qu'un paragraphe du projet de résolution visant à aider les personnes les plus vulnérables soit mis aux voix et ce, en dépit de l'engagement collectif de ne pas faire de laissés-pour-compte.

28. Tout au long des négociations, le Groupe a agi de manière constructive et en toute bonne foi, en cherchant constamment à tenir compte des divergences de vues des délégations. L'orateur se dit profondément préoccupé par le fait que de nombreuses délégations se sont plutôt attachées à inclure des sujets qui les intéressaient, fragilisant ainsi le mandat du système des Nations Unies pour le développement. La résolution relative à l'examen quadriennal complet porte sur le développement et, en tant que telle, l'éradication de la pauvreté doit rester son objectif premier. À cet égard, le Groupe appuie pleinement le plaidoyer en faveur d'une action renforcée, aux fins de l'accélération des progrès en matière d'éradication de la pauvreté, qui figure dans le texte de ladite résolution. D'aucuns se sont employés à glisser, dans le projet de résolution, des questions qui ne sont pas directement liées au développement et ce, de manière déséquilibrée. Animé par le sens du compromis, le Groupe a néanmoins travaillé avec toutes les délégations pour trouver un juste équilibre et définir des termes appropriés en vue de répondre à ces préoccupations.

29. Le Groupe a également été déçu par l'approche adoptée à l'égard des personnes en situation de vulnérabilité, qui n'est pas suffisamment inclusive. La mise en évidence de certains groupes ciblés est contraire au concept global et à la nature intégrée du Programme 2030. Le Groupe se réjouit toutefois de constater que les États Membres ont accepté de subvenir aux besoins des pays en situation particulière et de ceux qui rencontrent des difficultés spécifiques, notamment en apportant un soutien aux pays à revenu intermédiaire. Leur inclusion témoigne de l'engagement des États Membres à s'éloigner d'une approche unique et illustre les progrès significatifs qui ont été réalisés depuis l'adoption de la résolution sur l'examen quadriennal complet de 2016.

30. Le Système des Nations Unies pour le développement doit impérativement donner aux pays en développement les moyens de parvenir à un développement durable à long terme, tout en s'attachant en priorité à faire en sorte que les pays soient maîtres de leur destin et de leur action, et en tenant compte de la diversité des capacités de développement de ces derniers. Par conséquent, dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, le système de développement repositionné et ses composantes, comprenant le système des coordonnateurs résidents, les équipes de pays, le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les documents des programmes de pays, doit s'atteler tout particulièrement à fournir un soutien et des services dans le respect total des programmes, plans, priorités et besoins nationaux.

Le système doit continuer de renforcer la transparence et l'application du principe de responsabilité à tous les niveaux, notamment au sein de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et des conseils d'administration concernés. Le Groupe se félicite des termes forts employés dans le texte final sur ces questions et espère que les questions en suspens, telles que l'examen des bureaux régionaux et multipays, seront traitées de manière transparente et conformément aux directives et mandats pertinents.

31. En guise de conclusion, le Groupe souhaite soulever cinq préoccupations spécifiques concernant le projet de résolution. Tout d'abord, il se dit mécontent du manque de latitude concernant l'inclusion des dispositions permettant aux ressortissants qualifiés des pays d'être recrutés par les entités du système des Nations Unies pour le développement ayant une représentation sur le terrain, en accordant une attention particulière aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur. Les ressortissants qualifiés auront une connaissance inestimable des pays de programme, et seront donc en mesure d'aider les équipes de pays à offrir un soutien tout particulièrement adapté. Deuxièmement, un manque d'équilibre subsiste entre les ressources de base et les autres ressources, notamment en ce qui concerne la riposte à la pandémie de COVID-19, qui bénéficierait d'une utilisation plus souple des fonds. Troisièmement, en ce qui concerne l'examen par le Secrétaire général du nouveau système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, qui doit être présenté plus tard au cours de la présente session, il convient de s'appuyer sur les progrès réalisés aux fins du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, à la fois en évaluant les améliorations apportées et en apportant les rectifications nécessaires. Quatrièmement, il importe de noter que le concept de pérennisation de la paix, tel que défini dans la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité, a été négocié et défini dans un contexte différent, comme suite à la déclaration du Groupe au sujet de la résolution sur l'examen quadriennal complet de 2016. Enfin, le projet de résolution étant axé sur le développement, la référence aux crises humanitaires figurant au paragraphe 16 n'est pas justifiable, au même titre que celle figurant dans la résolution de 2016.

32. **M. Koll** (Allemagne), s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, dit que le projet de résolution est à bien des égards largement meilleur que son prédécesseur. Les droits humains, l'égalité des genres et la corrélation entre l'action humanitaire, le développement et la paix y sont traités avec une profondeur sans précédent, et d'autres

questions majeures, telles que la violence fondée sur le genre, les handicaps, la jeunesse et l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels y sont examinées pour la première fois. L'orateur dit espérer que ces améliorations favoriseront une réflexion plus approfondie sur les travaux normatifs et opérationnels du système des Nations Unies pour le développement dans les années à venir, et jetteront des bases solides pour la tenue de discussions sur l'examen quadriennal complet de 2024.

33. Néanmoins, l'Union européenne et ses États membres nourrissent diverses inquiétudes quant au texte et au processus ayant conduit à son adoption. Compte tenu de l'importance de la résolution, l'orateur dit que sa délégation aurait préféré assister à un processus moins mouvementé, qui aurait laissé place à une discussion et une réflexion plus approfondies concernant les priorités, les résultats escomptés et nécessaires, les questions systémiques, les orientations significatives et même la nomenclature. C'est en partie du fait de cette précipitation que le texte final est moins abouti, clair et consensuel qu'il n'aurait dû l'être.

34. **M. Koll** explique que sa délégation a été particulièrement consternée par les échanges relatifs aux droits humains et à l'égalité des genres, notamment ceux portant sur la violence fondée sur le genre et l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels. Il semble que la question de savoir si ces concepts constituent le fondement du développement durable et la base des activités du système de développement des Nations Unies continue de susciter la controverse, ce qui n'est pas de bon augure si l'on entend faire des dix prochaines années une décennie d'action pour les objectifs de développement durable. Les droits humains sont intrinsèquement liés aux questions examinées dans le cadre de l'examen quadriennal complet, et leur examen ne peut et ne doit être confié exclusivement à la Troisième Commission. Dans le même ordre d'idées, l'intégration de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans tous les aspects du travail du système des Nations Unies pour le développement reste une condition *sine qua non* de la réalisation des objectifs de développement durable. L'Union européenne et ses États membres espèrent donc que les perceptions étriquées qui entourent la question de savoir quels sont les éléments clés de la promotion du développement durable seront rapidement révolues.

35. L'orateur dit qu'il déplore que le paragraphe sur la jeunesse proposé par sa délégation n'ait pas obtenu le soutien qu'il méritait au cours des négociations. Les jeunes sont les dirigeants du monde de demain et doivent avoir la possibilité de participer à la résolution de questions d'importance mondiale ; par conséquent, il

en va de l'intérêt collectif des États membres d'associer et de soutenir la jeunesse dans toute la mesure du possible. Il est tout aussi regrettable que le texte adopté ne rende pas justice au pacte de financement, qui est l'une des principales conditions préalables à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, et que toutes les parties ne se sentent pas investies de la responsabilité collective de faire des engagements pris au titre de ce pacte une réalité. Il est de plus en plus urgent d'élargir la base des donateurs au-delà du cercle traditionnel et limité des contributeurs afin de démontrer que le système est le fruit d'une démarche collective, laquelle se manifeste dans le processus d'élaboration des documents de programmation, en particulier au niveau national. Nul ne conteste la nécessité de tenir compte des priorités nationales de développement dans ces documents et d'y associer les gouvernements des pays de programme. Cependant, il importe tout autant de prêter l'oreille à toutes les autres parties prenantes, y compris les partenaires de développement, non seulement pour renforcer le sentiment d'appropriation par les pays, mais également pour garantir la cohérence et la coordination des activités au niveau national.

36. En ce qui concerne le climat et l'environnement, l'Union européenne et ses États membres restent opposés à l'utilisation des termes « peuvent accélérer » au sixième alinéa du préambule du projet de résolution, pour décrire la corrélation entre, d'une part, les changements climatiques, la perte de biodiversité et la consommation et la production durables et, d'autre part, l'éradication de la pauvreté. Cette corrélation est évidente et indéniable : il est impossible de lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions sans prendre des mesures décisives pour relever les défis environnementaux actuels. Il en va de même pour l'utilisation des termes « le cas échéant » au paragraphe 29, pour évoquer l'adoption d'une approche plus respectueuse du climat et de l'environnement dans toutes les activités du système. L'orateur dit que sa délégation aurait souhaité que l'alinéa b) du paragraphe 29 évoque « peu d'émissions de gaz à effet de serre » et non pas simplement « peu d'émissions », afin de reprendre la terminologie figurant dans l'Accord de Paris conclu dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le climat et la biodiversité sont des questions interdépendantes qui ne sauraient être traitées séparément ; la délégation européenne déplore donc qu'aucun accord n'ait pu être trouvé concernant l'ajout d'une formule sur l'importance des solutions fondées sur la nature, au paragraphe 30.

37. L'Union européenne et ses États membres attendent avec impatience de retrouver divers aspects du nouvel examen quadriennal complet dans les plans stratégiques des fonds et programmes pour la période allant de 2022 à 2025.

38. **M^{me} Lindo** (Belize), prenant la parole au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), regrette qu'après plus de deux mois de délibérations, aucun consensus n'ait été atteint concernant le projet de résolution. Cela révèle à quel point les avis divergent quant à la forme que doit prendre la mission du système des Nations Unies pour le développement. Or, pour les États Membres, le système des Nations Unies pour le développement, c'est l'incarnation de l'ONU sur le terrain : grâce à lui, les aspirations se concrétisent, les attentes sont satisfaites, et les objectifs fixés pour l'humanité et la planète se réalisent. L'AOSIS reste donc préoccupée par ce qui semble être un mouvement délibéré visant à détourner le système des Nations Unies pour le développement de sa mission de développement. Lorsque les États Membres ont adopté le Programme 2030, ils se sont engagés à répondre en priorité aux besoins des plus défavorisés en les associant et en les rencontrant sur le terrain dans le cadre d'une démarche participative. Or, lors des négociations sur le projet de résolution, certains États se sont encore une fois focalisés sur les questions habituelles, faisant preuve d'un mépris flagrant pour le mandat et la portée du système des Nations Unies pour le développement. Dans le domaine du développement, les modèles uniques ne fonctionnent pas ; la prise en compte d'une poignée d'éléments, non plus : seule une approche globale permet de parvenir à un développement réel et durable.

39. Les petits États insulaires en développement saluent le fait que, dans le cadre du nouveau cycle d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement, il a été décidé de donner la priorité à l'exécution des activités sur le terrain. Les pays en situation particulière ont besoin de recevoir un appui ciblé puisque, par définition, c'est loin derrière les autres qu'ils entament la course à la réalisation des objectifs du Programme 2030. La délégation bélizienne se félicite donc des orientations qui ont été formulées en vue de les aider. Seule une approche solidaire permet à l'action du système des Nations Unies pour le développement d'être efficace.

40. **M. Black** (Canada), s'exprimant également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, dit que compte tenu de l'importance du projet de résolution et de l'impact qu'il aura sur le terrain, sa délégation est déçue que le consensus ait été rompu. Toutefois, le Canada se félicite que la grande majorité des États

Membres se soient réunis en vue de fournir au système des Nations Unies pour le développement des orientations ancrées dans le Programme 2030 pour les quatre prochaines années. Leur travail a conduit à une importante actualisation de la résolution relative à l'examen quadriennal complet, ce qui a permis au système des Nations Unies pour le développement de mieux prendre en compte les droits humains, l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, l'inclusion des personnes handicapées, le climat et l'environnement, et la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Les États Membres ont encore renforcé les dispositifs et outils de réforme à tous les niveaux et, dans le même temps, ont souligné que les entités des Nations Unies devaient rendre des comptes sur leur performance et leurs résultats. Ils ont également fait pression pour que l'action menée en matière de développement soit mieux coordonnée et produise des résultats collectifs dans les domaines de l'humanitaire, de la paix et du développement, et ont clairement indiqué que le système des Nations Unies pour le développement devait anticiper les risques et les crises, deux phénomènes préoccupants et persistants qui n'ont pas fini de façonner le paysage mondial. Le Canada demande instamment au système des Nations Unies pour le développement de prendre au sérieux les orientations fournies par les États Membres et de continuer à collaborer de manière à répondre adéquatement à leurs attentes.

41. Bien qu'il n'ait pas été possible de se mettre d'accord en temps voulu sur la formulation de certains passages, l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande sont convaincus que les atouts collectifs de l'ONU doivent être mobilisés pour mieux comprendre les effets de la COVID-19 sur le retrait de la liste des pays les moins avancés. Les décisions relatives à ce retrait ont de fortes implications et doivent être fondées sur les données les plus probantes possibles, en fonction du rétablissement de chaque pays et de la durabilité des trajectoires de développement. Le système des Nations Unies pour le développement, qui pourrait faire beaucoup plus à cet égard, doit être doté des moyens nécessaires pour aider les pays à s'orienter vers la sortie de la catégorie des pays les moins avancés.

42. **M^{me} Maniscalco** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation a eu le plaisir de voter en faveur du projet de résolution, mais qu'elle souhaite se dissocier du paragraphe 10. Ledit projet a permis aux États Membres de définir des orientations stratégiques et des ambitions décisives pour le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, notamment en ce qui concerne le système des coordonnatrices et

coordonnateurs résidents, et de réaffirmer l'importance des activités de développement de l'Organisation, qui doivent être exécutées dans la plus grande transparence, en toute impartialité, de la manière la plus responsable qui soit, et dans le plus grand respect des droits humains.

43. La prise en main et la direction des programmes par les pays permet de définir les priorités et les objectifs nationaux en matière de développement, et les entités des Nations Unies doivent défendre les valeurs et les principes de l'Organisation lorsqu'elles accompagnent l'action des pays. L'ONU et les gouvernements doivent embrasser les principes humanitaires et donner la priorité aux besoins des populations touchées par des crises humanitaires. C'est en adoptant cette démarche que l'Organisation sera à même de continuer à aider de manière précieuse les pays à se doter de capacités de développement durables et à être autonomes et résilients face aux conflits, aux crises humanitaires et aux situations d'urgence complexes. Au niveau des pays, les larges consultations avec les parties prenantes sont essentielles, notamment concernant les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui servent de base aux entités pour l'élaboration de leurs descriptifs de programmes de pays. Le principe de responsabilité doit être appliqué à l'échelle du système à tous les niveaux pour garantir que les documents d'orientation et les descriptifs de programmes reçoivent le plus large soutien possible, soient conformes aux principes des Nations Unies et aux normes et standards internationaux et, surtout, produisent des résultats tangibles qui répondent aux besoins des populations sur le terrain.

44. Le Gouvernement américain se félicite du fait que le caractère volontaire du pacte de financement soit explicitement exprimé dans le projet de résolution. Bien que la délégation américaine approuve largement l'objectif du pacte, qui est d'encourager les organismes du système des Nations Unies pour le développement à collaborer plus étroitement pour parvenir à une plus grande cohérence des missions, certains objectifs de financement suscitent sa préoccupation, de même que le manque d'indicateurs sur l'efficacité des programmes et les économies réalisées. Il faut continuer d'examiner les principaux aspects de la proposition régionale du Secrétaire général, y compris concernant l'organisation et la fonction des dispositifs régionaux de collaboration et le rôle des commissions économiques régionales, afin de garantir que ladite proposition permette au nouveau système de coordonnatrices et coordinateurs résidents et aux entités d'être efficaces en évitant d'ajouter de nouvelles couches de bureaucratie ou de nouveaux coûts. Sa délégation soutient la proposition du Secrétaire général de créer un bureau d'évaluation à

l'échelle du système et attend avec impatience de recevoir de plus amples informations ainsi que des garanties quant à son indépendance et à son efficacité.

45. Le Gouvernement américain reste préoccupé par l'utilisation de l'expression « droit au développement », qui désigne un concept ne faisant pas l'objet d'une définition consensuelle au niveau international et ne pouvant donc pas être considéré comme un droit humain universel.

46. En ce qui concerne l'utilisation de l'expression « accès à l'énergie et transition », la délégation américaine reconnaît que la transition vers l'énergie propre peut se faire de plusieurs manières et aboutir à plus d'un résultat. Les pays adopteront des politiques et des combinaisons énergétiques différentes, en fonction de leur situation et de leurs priorités nationales.

47. Pour ce qui est des références à l'aide publique au développement, les États-Unis estiment que le revenu par habitant et la solvabilité devraient être les principaux critères d'évaluation du développement et de la préparation à la sortie de la catégorie des pays les moins avancés. La délégation américaine n'est pas favorable à l'élaboration de critères d'éligibilité multidimensionnels en ce qui concerne l'octroi de ressources financières à des conditions de faveur, ces critères pouvant être manipulés ou soumis à des pressions politiques.

48. S'agissant de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, les mécanismes des Nations Unies pour le développement et l'aide humanitaire doivent être revus et améliorés. Les récentes allégations d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels généralisés en République démocratique du Congo, ainsi que les informations publiques faisant état de l'incapacité de l'Organisation à protéger les dénonciateurs, indiquent que l'ONU n'en fait pas assez dans ces domaines.

49. En ce qui concerne les références à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing, les États-Unis s'engagent à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles. Le Gouvernement américain estime, comme de nombreux autres pays représentant toutes les régions du monde, que, comme cela est indiqué dans la Déclaration de consensus de Genève sur la promotion de la santé de la femme et le renforcement de la famille, il n'existe pas de « droit à l'avortement » au niveau international, ni d'obligation pour les États de financer ou de faciliter l'avortement.

50. Enfin, dans sa déclaration générale du 18 novembre 2020 (voir [A/C.2/75/SR.5](#), par. 7 à 17), la

délégation américaine a exposé en détail un certain nombre d'autres préoccupations liées au projet de résolution, notamment concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), l'Accord de Paris, les changements climatiques, le partage et le transfert de technologies, l'aide publique au développement et le concept de « reconstruire en mieux ».

51. **M^{me} Mendoza Elguea** (Mexique) dit que sa délégation a voté en faveur du projet de résolution, car le système des Nations Unies pour le développement a besoin d'orientations claires, opportunes et efficaces qui lui permettront de mettre en œuvre les réformes proposées par le Secrétaire général. Le monde a besoin d'un multilatéralisme qui donne des résultats sur le terrain par l'intermédiaire d'organismes qui travaillent de manière intégrée, coordonnée et cohérente, qui sont à l'écoute des priorités nationales et, surtout, qui parviennent à améliorer la vie des gens. La résolution relative à l'examen quadriennal complet est sans aucun doute la réalisation la plus importante qu'ait accompli la Deuxième Commission à la session en cours, et la délégation mexicaine se réjouit que des progrès significatifs aient été faits depuis l'adoption de ladite résolution en 2016.

52. Les situations sur le terrain étant complexes, la Commission se doit de fournir des orientations aussi claires que possible. Le Secrétaire général a appelé à l'innovation, aux améliorations et à la cohérence : les États Membres doivent se montrer à la hauteur des enjeux et apporter les changements nécessaires. Il est donc préoccupant de les voir si peu disposés à s'entendre sur des questions aussi fondamentales que l'égalité femmes-hommes, le respect des droits humains, les changements climatiques et le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. En adoptant le Programme 2030, les États Membres ont placé le développement au cœur des travaux de l'ONU et reconnu qu'il importait de prévenir et de combattre les causes profondes des problèmes mondiaux. Leur ambition était alors de réaliser les droits humains pour tous, de protéger la planète durablement et d'assurer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles. Sans ces fondations, le développement durable n'est pas possible.

53. Néanmoins, la délégation mexicaine se félicite du fait que la majorité des parties aux négociations ait fait preuve de pragmatisme et que la Commission ait réussi à se mettre d'accord sur 127 des 140 paragraphes du projet de résolution lors des négociations virtuelles. Dans les 13 paragraphes restants, le facilitateur a trouvé

un équilibre acceptable entre les différentes positions concernant les domaines susmentionnés et abordé les questions fondamentales en matière de développement de manière à permettre aux organismes, fonds et programmes d'aider les pays à mettre en œuvre le Programme 2030 de manière coordonnée et en tenant compte des enjeux actuels. Bien qu'un langage plus ambitieux eût été souhaitable dans certains passages, le texte adopté représente un véritable compromis. Les États Membres n'ont pas perdu de vue l'objectif premier de la résolution, et la délégation mexicaine la soutient donc pleinement.

54. **M^{me} Szatmári** (Hongrie) déclare que son gouvernement s'efforce d'améliorer la cohérence de ses politiques de développement et d'éviter les pratiques redondantes et stériles grâce à la mise en œuvre de sa stratégie internationale de coopération pour le développement (2020-2025).

55. En ce qui concerne la formulation du paragraphe 13 du projet de résolution, la délégation hongroise aurait préféré une référence plus générale aux groupes vulnérables et aux personnes en situation de vulnérabilité, plutôt qu'une liste dans laquelle certains groupes sont inclus au hasard et d'autres omis.

56. **M. Naemi** (Afghanistan) dit que le moment est venu d'agir, en s'appuyant sur les réalités du terrain, pour remédier aux difficultés particulières qui entravent la réalisation des objectifs de développement durable, à savoir, non seulement les problèmes liés au développement, mais également la pandémie de COVID-19, les changements climatiques, le terrorisme et les menaces à la sécurité.

57. **M. Nakano** (Japon) dit que lorsqu'elles sont utilisées de manière stratégique, les ressources autres que les ressources de base peuvent être tout aussi utiles que les ressources essentielles pour répondre à des besoins spécifiques sur le terrain. Les projets financés par des ressources de base et ceux financés au moyen de contributions préaffectées, aussi importants les uns que les autres, doivent se compléter.

58. Le Japon se félicite qu'en ce qui concerne le développement des capacités, le renforcement des institutions ait été inclus dans le projet de résolution, qui est particulièrement pertinent dans les pays touchés par des conflits, étant donné que seules des institutions efficaces, responsables et inclusives permettent de maintenir la confiance des populations dans leurs gouvernements, et que la lutte contre les causes des problèmes sociaux et des conflits repose sur cette relation de confiance. Le système des Nations Unies pour le développement pourrait apporter une contribution significative dans ce domaine, en

coordination avec les activités menées dans les domaines de l'action humanitaire et de la consolidation de la paix.

59. Le fait que le projet de résolution n'a pas d'incidence sur le budget-programme n'a malheureusement été communiqué qu'hier soir et non lors des négociations informelles. À l'avenir, dans un souci de transparence, des considérations aussi importantes que celle-ci devraient être examinées en détail à l'avance pendant la phase de consultation.

60. **M. Chumakov** (Fédération de Russie) déplore que la souplesse et la volonté dont sa délégation a fait preuve et les arguments qu'elle a avancés pour négocier sur des sujets qui ne sont pas des priorités pour la Fédération de Russie n'aient pas été reconnus. Les négociations menées lors de la présente session ont donc été insuffisantes, comme d'autres délégations l'ont également constaté, ce qui aurait pu être évité si les États Membres avaient été à l'écoute les uns des autres. Le facilitateur de la Suisse a demandé aux délégations de mener leurs négociations jusqu'au bout. Malheureusement, voyant qu'aucun consensus n'avait été atteint, un certain nombre d'entre elles ont simplement renoncé à négocier, ce qui témoigne du peu de cas qu'elles font des valeurs de l'ONU. Ce n'est pas non plus un secret que la concurrence du marché motive le programme d'action pour le climat, et que la promotion du lien entre climat et sécurité est un prétexte pour intervenir dans les affaires intérieures des États. Les délégations ne doivent pas se faire d'illusions à cet égard. Ces questions politiques de grande importance doivent continuer de faire l'objet de débats, et pas uniquement dans le cadre du présent projet de résolution.

61. La Fédération de Russie regrette que certaines délégations n'aient pas favorisé le consensus. Elle estime également injuste que les amendements proposés par la délégation russe aient été qualifiés d'« amendements de dernière minute » alors que la Russie avait exprimé sa préoccupation au sujet d'éléments figurant au paragraphe 30 dès le premier jour des négociations, et proposé plusieurs solutions à cet égard.

62. Bien que la Fédération de Russie se félicite que de nombreuses délégations aient mentionné le Programme 2030 et d'autres accords internationaux au cours de la présente discussion, elle note que d'autres ont refusé d'en citer des passages. Pour sa part, la délégation russe reste attachée au Programme 2030 et continuera activement d'apporter une assistance aux pays en développement et de participer à la mise en œuvre du Programme 2030. Ce faisant, cependant, elle se gardera

d'adopter les approches politisées et dépourvues d'envergure qui ont malheureusement présidé à l'élaboration du projet de résolution tel qu'il se présente actuellement.

63. **M^{me} Compston** (Royaume-Uni) dit que son gouvernement estime que l'objectif de la résolution est de donner des orientations générales claires au système des Nations Unies pour le développement dans le cadre du Programme 2030, et de consolider les progrès réalisés en matière de réforme pour faire en sorte que le système soit adapté aux besoins des pays. Malheureusement, les orientations données ne sont pas aussi explicites et ambitieuses que la délégation britannique l'aurait espéré.

64. En ce qui concerne les changements climatiques, pour la première fois dans une résolution portant sur l'examen quadriennal complet, les États Membres ont reconnu le rôle de la biodiversité, appelé le système des Nations Unies pour le développement à réduire sa propre empreinte écologique, et ont chargé celui-ci de tenir compte systématiquement du climat et de l'environnement et d'aider les pays de programme qui sont parties à l'Accord de Paris à appliquer ledit accord. Cependant, ce mandat doit être renforcé si l'on veut être à la hauteur de la crise climatique.

65. L'année 2020 a marqué le début de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, un défi d'autant plus difficile à relever que le monde fait face à la pandémie de COVID-19, laquelle touche certains groupes de manière disproportionnée, en particulier les femmes et les filles. Plus que jamais, il faut recentrer le système des Nations Unies pour le développement afin que personne ne soit laissé de côté. Le Royaume-Uni accueille avec satisfaction la volonté de la plupart des États Membres de fournir au système des Nations Unies pour le développement des orientations plus solides concernant la prise en compte de l'égalité des genres et de l'autonomisation sociale, économique et politique de toutes les femmes et de toutes les filles. Fixer des objectifs en matière d'égalité des genres dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable permettrait de faire en sorte que les femmes et les filles soient au cœur de la programmation relative au développement au niveau national et bénéficient d'interventions mieux ciblées. Les États Membres se sont efforcés de prendre des mesures pour prévenir la violence contre les femmes et les filles et lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Le système des Nations Unies pour le développement doit disposer d'un financement adéquat pour sa programmation en matière d'égalité femmes-hommes ainsi que d'une solide expertise en la matière. Le Royaume-Uni est

profondément déçu qu'aucun mandat fort concernant les droits humains, qui sont fondamentaux pour le développement, ne figure dans le projet de résolution.

66. Les États Membres ont pris de timides mesures pour fournir au système des Nations Unies pour le développement des orientations lui permettant de mieux prendre en compte les conflits, cependant il faut que la planification et l'analyse des risques se fassent de manière plus coordonnée pour que la prévention des conflits s'améliore sur le terrain. Il est regrettable que de nombreuses délégations n'aient pas pu se mettre d'accord sur des orientations mieux coordonnées et plus solides concernant le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Le Royaume-Uni regrette également l'absence d'orientations claires quant à l'amélioration de la coordination, dans les États fragiles ou touchés par des conflits, entre les organismes multilatéraux, notamment entre l'ONU et les institutions financières internationales. Les organismes des Nations Unies devraient collaborer dans la perspective de lier action humanitaire, développement et paix, afin de mieux appuyer les efforts de paix et de consolidation de la paix.

67. Les États Membres auraient dû utiliser le projet de résolution pour formuler un mandat clair concernant la réforme. La délégation britannique s'est efforcée de fournir des orientations précises sur le fait qu'il importe d'accélérer et d'améliorer l'harmonisation des opérations commerciales et la mise en œuvre complète du cadre de gestion et de responsabilité et des orientations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le Royaume-Uni demande instamment aux États Membres et à l'Organisation de continuer de réfléchir aux ajustements auxquels il faudra procéder pour financer les engagements pris au titre du pacte de financement une fois les engagements actuels arrivés à expiration. Le système des Nations Unies pour le développement devrait continuer à explorer d'autres modèles et outils de financement lui permettant d'être plus efficace dans les pays. Sa délégation attend avec intérêt l'examen des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, qui sera une excellente occasion d'étudier la manière dont la mise en œuvre des réformes pourrait être accélérée et permettra de se pencher sur les réformes futures. Il faut maintenant appliquer le projet de résolution et élaborer un cadre de suivi et d'évaluation solide.

68. **M^{me} Fisher-Tsin** (Israël) dit que sa délégation a été heureuse de voter en faveur du projet de résolution, qui permet de relever les défis mondiaux actuels en matière de santé et d'économie grâce à un système des Nations Unies pour le développement solide, transparent et responsable. Bien qu'il soutienne le projet

de résolution et son objectif général, Israël s'est désolidarisé du paragraphe 10. Son gouvernement reste préoccupé par les tentatives de politisation des travaux de la Commission.

69. **L'archevêque Caccia** (observateur du Saint-Siège) dit qu'afin de guider les efforts menés pendant la première moitié de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, la résolution relative à l'examen quadriennal complet doit s'appuyer sur les résolutions précédentes, refléter correctement les engagements de développement convenus et fournir une coordination générale assortie d'orientations claires permettant au système des Nations Unies pour le développement de faire une différence sur le terrain. Compte tenu du caractère fondamental du texte et de la situation sans précédent à laquelle le monde fait actuellement face, son adoption par consensus aurait été une excellente occasion pour les États Membres de réaffirmer leur engagement en faveur du multilatéralisme et, surtout, du développement intégral des peuples que le système des Nations Unies pour le développement est censé servir.

70. La délégation du Saint-Siège se félicite que les principes clés du développement soient affirmés dans le projet de résolution, lesquels se présentent comme suit : l'élimination de la pauvreté et de la faim est et doit rester l'objectif du système des Nations Unies pour le développement et de ses entités ; les organismes du système des Nations Unies pour le développement doivent s'acquitter de leurs mandats respectifs et œuvrer conformément aux politiques, plans, priorités et besoins des pays de programme en matière de développement ; les pays en situation particulière doivent faire l'objet d'une attention propre.

71. Néanmoins, certains aspects du projet de résolution sont décevants. Plusieurs paragraphes ont été ajoutés concernant des sujets qui ne relèvent pas du mandat de la Commission, et il est préoccupant de constater que certaines délégations tentent sans relâche de modifier le caractère même de la résolution, laquelle est et doit rester axée sur le développement. Demander la suppression de paragraphes entiers consacrés à des questions de développement, ou chercher à surcharger le texte avec un langage nouveau et souvent source de divisions qui détourne l'attention de son objectif de développement, ne sert pas l'ambition de la résolution et compromet la démarche consensuelle de la Commission. À cet égard, il est particulièrement préoccupant que certaines délégations se soient opposées à la réaffirmation du fait que l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions est un objectif primordial du Programme 2030.

72. Compte tenu de ces préoccupations, le Saint-Siège a été heureux de voir que le paragraphe 38 du projet de résolution, relatif à l'éducation, avait été conservé ; que plusieurs paragraphes portaient sur les défis des pays en situation particulière ; que le paragraphe 94 précisait que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents devait rester axé sur le développement durable, avec pour objectif principal l'éradication de la pauvreté.

73. La déclaration complète de la délégation du Saint-Siège sera disponible dans la section pertinente du *Journal des Nations Unies*.

74. *Le projet de résolution A/C.2/75/L.18 est retiré.*

Clôture des travaux de la Commission

75. **Le Président** déclare que la Commission a achevé ses travaux pour la partie principale de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale.

76. **M^{me} Spatolisano** (Sous-Secrétaire générale à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations) dit que la Commission a rempli sa mission d'orientation concernant la mise en œuvre du Programme 2030 alors même que la crise entraînée par la pandémie de COVID-19 met à l'épreuve tous les pays du monde, menace des décennies de progrès en matière de développement et compromet les ambitions fixées quant à la réalisation des objectifs de développement durable. Pour aider les pays à véritablement et durablement se relever de la COVID-19 et de ses répercussions socioéconomiques et favoriser un rétablissement placé sous le signe du Programme 2030 et de l'Accord de Paris, la Commission aura besoin de la détermination et de la compétence des États Membres. La session a permis de mieux comprendre comment un tel rétablissement serait possible, à savoir grâce à une économie mondiale plus équitable, des sociétés plus inclusives et un développement plus vert, et a fourni à la Commission des enseignements à exploiter et à affiner. Lors de la session, les délégations ont notamment souligné les éléments essentiels de la réponse à la crise liée à la COVID-19, évoqué l'éventualité d'une crise de la dette mondiale, et mis en avant les enjeux de la construction d'infrastructures durables et la nécessité de mobiliser la science et la technologie pour faire face à la pandémie et réaliser les objectifs de développement durable. Ils ont appelé à un rétablissement résilient, qui tienne compte des risques de catastrophe, et souligné l'importance de considérer la crise comme une occasion d'agir autrement en adoptant des modes de consommation et de production plus durables ainsi que des stratégies d'intervention et de rétablissement inclusives et résilientes, et en œuvrant

de concert à la réalisation d'un monde véritablement meilleur.

77. L'extrême pauvreté augmente pour la première fois depuis trois décennies, les conséquences des changements climatiques sont de plus en plus évidentes et la communauté internationale s'éloigne encore davantage des objectifs de développement durable. Face à cette situation, la Commission a appelé l'attention sur le fait qu'il importait de mettre en place des cadres politiques intégrés et cohérents pour orienter les efforts d'éradication de la pauvreté, ainsi que sur la nécessité de transformer les systèmes alimentaires. En demandant au Secrétaire général de formuler des recommandations sur l'élaboration éventuelle d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle et en appelant à la poursuite des travaux visant à remédier à la vulnérabilité et à la soutenabilité de la dette des petits États insulaires en développement, la Commission a reconnu la situation désastreuse à laquelle est confronté ce groupe de pays vulnérables. Elle a également proposé des orientations générales concernant les technologies de l'information et de la communication, qui transforment des vies et favorisent donc la mise en œuvre intégrée du Programme 2030. À l'issue de ses délibérations sur les questions de politique macroéconomique, la Commission a demandé qu'un segment spécial soit organisé lors du forum de 2021 sur le suivi du financement du développement afin de réfléchir ensemble à un rétablissement durable, inclusif et résilient après le ralentissement économique causé par la pandémie.

78. L'oratrice félicite la Commission d'avoir adopté le projet de résolution [A/C.2/75/L.61](#), par lequel elle a donné une impulsion et des orientations permettant au système des Nations Unies pour le développement d'aider les pays à se remettre de la COVID-19, à reconstruire en mieux et à accélérer la réalisation du Programme 2030, ainsi qu'à tirer parti des changements qui sont nés de la réforme de repositionnement. En tant que point focal de nombreux dispositifs intergouvernementaux liées aux travaux de la Commission, le Département des affaires économiques et sociales s'est engagé à assurer le suivi des résultats de la soixante-quatrième session. La Commission pourrait mettre les résultats qu'elle a obtenus au cours de la session au service du développement durable grâce aux manifestations principales prévues pour 2021, notamment la conférence sur les océans, la Conférence mondiale sur le transport durable, le dialogue de haut niveau sur l'énergie et la réunion de haut niveau sur l'eau. À l'heure où le monde émerge de la pandémie, la capacité à fournir de l'eau potable à un prix abordable ainsi qu'un assainissement adéquat et équitable

déterminera probablement le niveau de santé et de bien-être des générations à venir, ainsi que leurs chances d'obtenir une éducation, de mener une vie productive grâce à un emploi décent et de vieillir.

79. Les résultats de la session appuieront l'action collective en éclairant la session de 2021 du Conseil économique et social et les réunions qui se tiendront en 2021 dans le cadre du forum sur le suivi du financement du développement, du Forum pour la coopération en matière de développement, du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable et du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Le moment est venu de démontrer la valeur du multilatéralisme et de donner de l'espoir, des opportunités et un développement durable pour tous. C'est en s'appuyant sur un dialogue ouvert axé sur l'innovation et les résultats qu'il sera possible de fournir des orientations. Grâce à une solidarité accrue, le système des Nations Unies tiendra ses promesses envers les peuples et la planète.

80. **Le Président** dit que la pandémie de COVID-19 a eu des effets sur la substance des travaux de la Commission et ses méthodes de travail, et tient à saluer les délégations pour le travail acharné qu'elles ont accompli dans ces circonstances difficiles. La Commission s'est concentrée sur la résolution relative à l'examen quadriennal complet et la résolution relative à la réunion de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028). Il se réjouit que la Commission ait pu trouver très tôt un langage transversal concernant les effets de la COVID-19 et que les 35 résolutions de fond qu'elle a adoptées contiennent des évaluations de ses effets ainsi que des recommandations pragmatiques quant aux éventuelles manières d'intervenir. Une approche ciblée a permis à la Commission de fournir des orientations opportunes sur les effets de la pandémie et la reprise après celle-ci, et de terminer la majeure partie de son travail dans les délais.

81. Les discussions sur la revitalisation des travaux de la Commission se poursuivront en 2021 et feront sans doute fond sur les enseignements tirés de la session en cours. À cet égard, bien qu'elle ait mené à bien ses travaux en temps voulu, la Commission doit faire davantage pour exercer son rôle de chef de file pendant la pandémie : le monde a besoin d'un multilatéralisme revitalisé pour sortir de la crise. Le ralentissement mondial continue de faire des ravages dans les pays en développement, en particulier ceux qui dépendent des

exportations, et nombreux sont ceux qui voient leur dette continuer d'augmenter fortement. À cet égard, le thème « Reconstruire en mieux après la COVID-19 : pour une économie mondiale plus équitable, des sociétés inclusives et un relèvement durable » résume l'essence des travaux menés par la Commission en 2020 et, selon l'orateur, dans les années à venir. Alors qu'une année marquée par la tragédie touche à sa fin, il rappelle à la Commission l'importance de l'espoir et le pouvoir de la collaboration, et remercie tous ceux qui ont contribué aux réalisations de la Commission à la soixante-quinzième session.

La séance est levée à 17 h 45.